

COURRY.Infos

Le mot du Maire

Bien que nous soyons dans une année électorale, nous avons fait en sorte de maintenir le rythme des investissements dans notre village.

Le chantier d'assainissement du Plot s'est terminé dans des conditions tout à fait satisfaisantes et depuis quelques mois chacun peut être raccordé à cet équipement tant attendu.

A l'heure actuelle il est difficile à mettre en œuvre une opération, tant sur le plan technique que sur le plan financier. Dès lors qu'une tranche utile est envisagée, les conditions d'emprunt et le taux de subventions obtenus étant satisfaisants, il faut réaliser le projet.

Ainsi les travaux d'assainissement pour les quartiers de Rivières et de Thomazes doivent débuter en février prochain. Le chantier vient d'être adjugé à l'entreprise Boyer.

Dans un tout autre domaine, nous avons pris des contacts très précis avec le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) qui prévoit d'octroyer à la commune la somme de 140 000.00 € pour réaliser les travaux relatifs à l'enfouissement du réseau à la Figeyrolle et au Serras.

L'analyse technico-financière en cours devrait nous permettre de faire réaliser ces travaux fin du premier semestre 2020.

Ainsi la dynamique d'amélioration de Courry se poursuit malgré les aléas.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean BERNARD

Bulletin Municipal N°9

(Édition janvier 2020)

Sommaire

Le Mot du Maire p 1

Sommaire p 2

Visite du Sous-Préfet p 3

Les décisions du Conseil Municipal p 4-9

Discours « Vœux 2020 » p9-10-11

Bien vivre ensemble à Courry p 11

(débroussaillage, limitation de vitesse, ramassage des ordures ménagères)

Le Comité des Fêtes et l'Association Castanéa p12

Les Activités du CCAS p 13-15

Bibliothèque p 16-17

Les Amis de la chapelle de Saint-Sébastien p17

Le Plateau des Gras 18

Jeux de société p19

Les Copines du patchwork p20

PortArt p 21

Amicale du jumelage Courry/Rimbach p 22

Infos : travaux au cimetière p22

Etat Civil p 23

Infos pratiques p 23-24

VISITE DU SOUS-PREFET D'ALES

Jeudi 19 décembre 2019, Monsieur Jean RAMPON, Sous-Préfet d'Alès, est venu nous rendre visite . Après lui avoir exposé succinctement les thèmes de notre action durant les dernières années, un échange très cordial a eu lieu avec les Elus . Il a remarqué que nous étions une commune dynamique avec une bonne gestion des travaux. Il a été précisé que les opérations ne sont engagées qu'après s'être assuré de leur équilibre financier. Monsieur le Sous-Préfet a attiré notre attention sur l'évolution climatique et le risque d'incendie dans des zones boisées comme Courry et nous a incité à organiser une réunion d'information sur le thème du débroussaillage avec la participation du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de l'ONF(Office National des Forêts)

Malgré le peu de temps qui lui était imparti, il a souhaité faire un tour dans notre village . Il a visité les principaux travaux effectués ou en cours et quelques sites de Courry: l'église St Martin, le quartier des Plots , la bibliothèque, les hameaux de Rivière et Thomazes d'où il a particulièrement apprécié le site de la chapelle même si elle était un peu dans la brume.



Principales décisions du Conseil Municipal pour le 2ème semestre 2019

SEANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 Compte-rendu du Conseil Municipal A 17 heures 30

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 05 avril 2019
Obligations Légales de Débroussaillage : délibération à prendre
Transfert de compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes DE CEZE CEVENNES
Modification des statuts de la communauté de communes DE CEZE CEVENNES
Exonération de la part communale de TFNB 2020 pour les agriculteurs
Contrat d'assurances contre les risques statutaires

Questions diverses :

Motion concernant la situation particulièrement difficile des structures de soins de la psychiatrie hospitalière sur le territoire
Motion concernant l'opposition au projet du nouveau réseau de proximité de la DDFIP 30(Direction Départementale des Finances Publiques du Gard) et demande de révision en faveur du maintien de Centre des Finances Publiques de SAINT-AMBROIX
Adressage du courrier de la commune (problème de distribution)

Sous la présidence de Monsieur Jean BERNARD, Maire

Etaient présents : Mesdames Sylvette BREYSSE, Miette OLIVIER,
Messieurs Jean BERNARD, André MERLE, Jean-Louis THOMAS, Christophe BOUQUET, Gérard LEROY,

Etait absent excusé : Christian SANFILIPPO qui donne procuration à André MERLE

Etaient absents : Frédéric VICEDOMINI, Szilvia DUBOIS, Cyril GINS

SECRETARE DE SEANCE : Miette OLIVIER

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures 40

1) Approbation du procès-verbal du 05 avril 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 05 avril 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve, à l'**unanimité des membres présents**, le compte-rendu de séance du 05 avril 2019.

2) Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Monsieur LEROY donne lecture de la procédure qui est proposée :

Le Maire informera les propriétaires de leurs obligations légales de débroussailler leur terrain et de le maintenir en état débroussaillé par lettre accompagnée de plaquettes d'informations par insertion dans le bulletin municipal, par affichage sur les panneaux réservés à cet effet.

Le Maire ou son représentant dûment mandaté contrôlera l'exécution des travaux de débroussaillage

A la suite du contrôle il existe 2 possibilités : Les travaux ont été exécutés et le propriétaire aura rendu son terrain défendable et la procédure s'arrête là. Les travaux n'ont pas été exécutés, l'ont été partiellement, ont été mal faits ou ne correspondent pas au résultat exigé. Dans ce 2^{ème} cas le Maire engage une procédure de mise en demeure. Par courrier en recommandé avec accusé de réception il met en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé. Le délai de 1 mois sera expressément mentionné dans le courrier. Au-delà de ce délai, le Maire engagera la procédure d'exécution des travaux d'office. 1 mois après la mise en demeure, le Maire ou son représentant dûment mandaté constate l'exécution des travaux de débroussaillage A la suite du contrôle il existe 2 possibilités : Les travaux ont été exécutés et le propriétaire aura rendu son terrain défendable, la procédure s'arrête là. Les travaux n'ont pas été exécutés, l'ont été partiellement, ont été mal faits ou ne correspondent pas au résultat exigé. Alors le Maire engage la procédure d'exécution de travaux d'office (article L134-9 et R134-5 du code forestier) :

Consultation d'entreprises afin d'obtenir un devis chiffré

Choix de l'entreprise et commande des travaux à l'entreprise

Exécution des travaux de débroussaillage
Réception des travaux par le Maire ou son représentant
Etablissement de la facture par l'entreprise au nom de la commune
Paiement de la facture par la commune
Etablissement d'un titre de recettes du montant de la facture à l'encontre du propriétaire intéressé
Recouvrement de la somme par le Percepteur au bénéfice de la commune
Ainsi le Maire ne pourra être poursuivi par manquement à l'article L134-7 du code forestier et sa responsabilité ne pourra être retenue sur un problème de débroussaillage

Après lecture, Monsieur le Maire précise qu'une période d'explications et de négociations est prévue avant de lancer la procédure.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

3) Transfert de compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes DE CEZE CEVENNES

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de compétence pour l'Eau et l'Assainissement était prévu pour 2020 et qu'il est reporté à 2026. En effet les communautés de communes n'exerçant pas la compétence eau ou assainissement au 05 août 2018 peuvent reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Il s'agit donc de prendre une délibération de principe afin d'affirmer la position de la commune de Courry concernant ce transfert de compétences puisque les conseils municipaux avaient jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer en faveur de ce report.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ce transfert de compétence pour l'Eau et l'Assainissement à la communauté de communes De Cèze Cévennes.

4) Modification des statuts de la communauté de communes DE CEZE CEVENENS

La modification des statuts de la communauté de communes De Cèze Cévennes applicables au 01 OCTOBRE 2019 et votés lors du conseil communautaire du 11 juin dernier doivent être soumis à l'accord du conseil municipal. Après lecture de ces nouveaux statuts, concernant la partie relative à l'habilitation statutaire, Monsieur le Maire les soumet à l'avis du conseil municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5) Exonération de la part communale de TFNB 2020 pour les agriculteurs

Suite aux épisodes caniculaires et aux incendies des 28 et 29 juin derniers des mesures d'urgence en faveur des agriculteurs sinistrés ont été proposées et en particulier l'exonération temporaire de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

Après discussion, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide une exonération temporaire de 1 an pour 2020 pour les catégories suivantes :

1 / Exonération temporaire des vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes

2 / Exonération temporaire des terrains exploités selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007

3 / Dégrèvement spécial pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs

6) Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion du Gard a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et que la collectivité adhère à l'actuel contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

D'accepter la proposition suivante

Courtier : Gras Savoye/ Assureur AXA

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible 1 an

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Nature des prestations : cotisation tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours à un taux de 6.27% et cotisations tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours à un taux de 0.88%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

Questions diverses :

Motion concernant la situation particulièrement difficile des structures de soins de la psychiatrie hospitalière sur le territoire : après lecture, elle est adoptée et signée par tous les membres présents

Szilvia DUBOIS arrive à 18h20.

Motion concernant l'opposition au projet du nouveau réseau de proximité de la DDFIP 30 (Direction Départementale des Finances Publiques du Gard) et demande de révision en faveur du maintien de Centre

Des Finances Publiques de SAINT-AMBROIX : adoptée et signée par tous les membres présents. Madame OLIVIER précise qu'un rassemblement est prévu lundi 23 septembre devant la trésorerie avec le personnel et les Elus. Une pétition dans ce sens est signée par les membres présents

Adressage du courrier de la commune (problème de distribution) : Monsieur le Maire indique qu'une étude à ce sujet a déjà été réalisée mais elle a été abandonnée vu le coût top élevé. La commune va cependant redemander un devis à La Poste.

Monsieur BOUQUET fait part d'une pétition contre la fermeture d'un poste de documentaliste à Génolhac (Parc National des Cévennes).

Madame OLIVIER indique que des documents sont à la disposition des habitants concernant le financement de certains travaux pour l'habitat rural.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019
Compte-rendu du Conseil Municipal
A 17 heures 30

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 20 Septembre 2019
Décisions modificatives : budget mairie, eau/assainissement
Attribution de compensation 2019
Amendes de police : délibération à prendre
Attribution du marché d'assainissement collectif de Thomazes et Rivière
Tarif raccordement assainissement collectif de Thomazes et Rivière
Cimetière : reprise de la délibération N°51/2014
Participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)
Questions diverses :
Situation du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) Courry/Gagnières

Sous la présidence de Monsieur Jean BERNARD, Maire

Etaient présents : Mesdames Sylvette BREYSSE, Miette OLIVIER,
Messieurs Jean BERNARD, André MERLE, Jean-Louis THOMAS, Christophe BOUQUET, Gérard LEROY,

Etaient absents excusés : Christian SANFILIPPO qui donne procuration à André MERLE
Frédéric VICEDOMINI qui donne procuration à Sylvette BREYSSE

Etaient absents : Szilvia DUBOIS, Cyril GINS

Secrétaire de séance : Miette OLIVIER

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures 30

1) Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2019 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de séance du 20 septembre 2019.

2) Décisions modificatives :

Il convient de procéder à des modifications comptables afin de régulariser certaines écritures et de pouvoir procéder à des mandatements.

Madame OLIVIER présente les modifications suivantes :

Budget mairie :

6470 : + 100.00
6450 : -100.00
6611 : +120.00
6533 : -120.00
623 : +2000.00
60632 : -2200.00
635 : +200.00
6411 : +3500.00
6450 : +900.00
6470 : +100.00
64168 : - 4500.00
6531 : +10.00
6533 : -15.00
658 : + 5.00
2188 : +1200.00
2183 : -1200.00

Budget eau/assainissement :

6156 : +400.00
6378 : - 416.00
627 : +10.00
6618 : +6.00
6063 : + 500.00
6071 : - 500.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition

3) Attributions de compensation 2019 :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une commission est créée entre groupement à T.P.U. et les communes membres, chargées d'évaluer les transferts de charge et le montant des attributions de compensation. La commission constituée par la communauté de communes DE CEZE CEVENNES a défini le montant des attributions 2019. L'attribution de compensation s'établit donc à 1965.00 € pour l'année 2019 pour la commune de Courry. Les versements seront trimestriels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Entérine le montant ainsi défini de l'attribution de compensation pour l'année 2019
Donne son accord à la communauté de communes DE CEZE CEVENNES

4) Amendes de police 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de COURRY était éligible au titre des amendes de police 2018 et a été retenue pour l'aménagement de sécurité de la traversée du village. Une subvention de 12 037.04€ pour un montant de travaux retenu de 15 942.40€ HT sera versée prochainement. Monsieur le Maire propose de valider cette proposition afin de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

4) Amendes de police 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de COURRY était éligible au titre des amendes de police 2018 et a été retenue pour l'aménagement de sécurité de la traversée du village. Une subvention de 12 037.04€ pour un montant de travaux retenu de 15 942.40€ HT sera versée prochainement.

Monsieur le Maire propose de valider cette proposition afin de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

5) Attribution du marché d'assainissement collectif de Thomazes et Rivières :

Le 08 novembre 2019 et le 19 novembre 2019 à 9h00, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis puis l'attribution pour des Travaux d'Assainissement Collectif Hameaux des Thomazes et Rivière. Présidées par Monsieur Jean BERNARD, Maire, ces commissions réunissaient Mme Sylvette BREYSSE, Messieurs Gérard LEROY et André MERLE, assistés par Mme Agnès MATHIEU (RCI) Maître d'œuvre. Pour cet appel d'offres, 23 dossiers ont été retirés sur la plate-forme électronique Dematis. Le 05 novembre 2019 à 12h00 la commission avait reçu 2 plis qui ont été ouverts le 08 novembre 2019

Dossier PELLET : 240 505.75€ HT

Dossier BOYER : 229 875.00€ HT

Après analyse technique des offres par le maître d'œuvre, la commission s'est réunie à nouveau le 19 novembre 2019 pour procéder à l'attribution du marché. Conformément au tableau d'analyse des plis joints à ce procès-verbal, les pièces de candidature sont conformes pour les deux dossiers et les pièces de l'offre sont complètes pour les deux dossiers PELLET et BOYER en solution de base. Les propositions ont été analysées selon la grille de notation prévue au règlement (voir tableau du rapport) et il en résulte les notes suivantes :

PELLET : 71.79%

BOYER : 96.50%

L'offre de l'Entreprise BOYER est retenue comme la mieux disante. **La commission décide d'attribuer le marché à l'Entreprise BOYER sur la solution de base de 229 875.00€ HT.** Une réunion de préparation aura lieu le 13 décembre prochain à la mairie. Le début des travaux devrait avoir lieu la 2^{ème} quinzaine de janvier 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce chantier.

6) Tarif raccordement d'assainissement collectif Thomazes et Rivières :

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant l'assainissement collectif aux hameaux de Thomazes et Rivière vont bientôt démarrer. Il convient de préciser le tarif de la redevance de branchement. Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer de majoration et propose une redevance d'un montant de 900.00€ par branchement comme pour les branchements du quartier des Plots

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve cette proposition qui fixe le prix du raccordement à l'assainissement collectif à 900.00€

Szilvia DUBOIS arrive à 17h50 et prendra part au vote des questions 7 et 8

7) Cimetière :

Monsieur le Maire indique qu'une délibération avait été prise en 2014 mais les tarifs étaient confus et ne pouvaient être appliqués en l'état.

Il propose aux membres du Conseil Municipal la modification suivante tout en précisant que les tarifs ne changent pas, seul le mode d'encaissement est modifié

Concessions trentenaires : 2 M² : 400.00€
4 M² : 700.00€

Concessions cinquantennaires : 2M² : 600.00€
4M² : 1 100.0

Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs. L'étendue de chacune ne pourra être inférieure à deux mètres carrés.

La jouissance des terrains concédés, même à perpétuité, ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du maire. Ils ne pourront, dans aucun cas, changer de destination, et, lorsque les familles seront éteintes, les monuments et tombeaux des concessions perpétuelles demeureront à jamais fermés, sans préjudice du droit de reprise par la commune, conformément à l'article L 2223-17 du code général des collectivités territoriales.

Les concessions cinquantennaires, trentennaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents**, approuve ces propositions

8)Participation au financement du FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire indique que le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées a pour objectif d'apporter, aux personnes ayant des difficultés économiques et sociales, un soutien à l'hébergement et/ou au logement. Il précise que le taux de pauvreté du département est de 20.10% et celui du chômage de 12.70%

Le 7^{ème} plan vient d'être signé (2019/2023). Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un dispositif financier et social qui concourt à la lutte contre les exclusions.

Le calcul de la participation s'effectue sur la base de 0.25€ par habitant, modulé en fonction du potentiel fiscal de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents**, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette participation.

Questions diverses : situation du SIAEP

Monsieur le Maire fait le point sur le SIAEP. Depuis plusieurs mois le Syndicat n'avait plus de Président et le Vice-Président n'avait pas de délégation de signature. Le budget 2019 a été voté afin de prendre en charge les factures impayées. La répartition des charges à 50% pour chacune des communes sera revue.

Monsieur le Maire précise qu'il est Président du SIAEP depuis le 04 Novembre 2019. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h05.

Discours du Maire lors de la cérémonie des Vœux

Le vendredi 17 janvier 2020

Tout d'abord, nous voudrions vous présenter à chacun et chacune nos meilleurs vœux de santé, que cette année permette à tous de disposer de l'énergie nécessaire pour mener à bien les activités qu'il a entreprises. Toutefois j'ai une pensée attristée pour les courriols qui nous ont quittés en 2019.

Dans le contexte de perturbations sociales et environnementales qui touchent le monde comme la France, je formule des vœux de sérénité pour vous-même et pour chacun d'entre vous afin d'aborder ces événements avec calme et retenue.

Enfin que cette année soit riche en succès, en rencontres d'amitié et en initiatives motivantes afin que le bien vivre ensemble reste une idée directrice pour toutes nos actions individuelles ou collectives.

Au titre des événements qui ont marqué la société française y compris localement je retiendrai :

- à nouveau le mouvement des gilets jaunes dont des questions pertinentes sont encore sans réponse, en particulier pour nos zones rurales.

-le débat qui s'est engagé sur la réforme des retraites et le mouvement de blocage conséquent a été ressenti par la plupart d'entre nous au moins comme une inquiétude à long terme sur les équilibres financiers personnels ainsi que collectifs

-enfin, la vision aggravée présentée par le Groupement Intergouvernemental d'Etudes du Climat, introduit la nécessité de prendre compte les transitions énergétiques et environnementales comme des données récurrentes de nos actions globales mais aussi locales.

S'il n'appartient pas aux collectivités territoriales, sinon à la marge, d'intervenir sur les aspects économiques et la répartition de la richesse individuelle il est tout à fait dans leurs compétences de participer au développement des infrastructures publiques, des services publics, de l'action sociale, au soutien du développement culturel et associatif, d'une manière générale de participer à la mise en place des adaptations collectives de l'environnement de la vie du village.

Les points évoqués et particulièrement celui du climat nous concernent directement.

L'été a été le plus sec surtout les mois d'août et septembre et a montré une fois de plus le fragile équilibre des systèmes d'adduction d'eau potable et la nécessité d'investir régulièrement pour assurer la maintenance et la garantie de cette ressource pour le village. Durant les dernières années, les crédits ont été très difficiles à obtenir et les investissements reportés, la nouvelle perspective ouverte par le classement ZRR (zone de revitalisation rurale) accordera une priorité affirmée pour les aménagements pour l'eau potable. Le Syndicat de l'Eau avec Courry et Gagnières proposera un programme cohérent d'investissement pour assurer la maintenance et la gestion de notre ressource commune. Par exemple, le projet de bassin intermédiaire de Pierre Morte sera réévalué, comme d'une manière générale les investissements prévus au plan directeur.

L'année passée, comme vous le savez, a été particulièrement difficile, pour moi comme pour la municipalité. Malgré 6 mois d'éloignement, la détermination du personnel municipal guidé par les membres de la commission des travaux a permis la poursuite de l'extension du réseau public d'assainissement des Plots qui a été achevée avec la réalisation et la mise en service de la station de refoulement, dernier élément clé de cette opération. La mise en service sans problème a permis des raccordements individuels dès le second semestre pour un tiers des usagers.

Notons que le montant d'investissement prévu à 404 479.00€ttc a été pleinement respecté. Cela nous permet de poursuivre le programme dans les hameaux de Rivières et Thomazes. Ce programme financé à plus de 30% par l'état (Dotation Equipement Territoires Ruraux) et 25% par le Conseil Départemental (Contrat Territorial) est dans la phase de réalisation.

Après quatre ans de reports successifs, un programme important d'équipement électrique sur liaison (transformateur du Serras-desserte Figeyrolle et partie du Village) a été accordé à la commune de Courry. Porté par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard, il comprendra une tranche de renforcement et de mise en discrétion du réseau électrique totalement prise en charge par le syndicat (140 000.00 €ht), une petite tranche d'éclairage public (20 000.00€ht avec une subvention de 50%) le reste à la charge de la commune et une tranche de pré-équipement pour les télécoms (20 000.00€ ht) à charge de la commune.

Les travaux qui devraient être engagés à la fin du premier semestre représenteront un engagement financier définitif de 30 000.00€ht environ.

La remise à niveau du sentier de randonnée de Courry a été initiée sous l'égide de la Communauté de Communes. Les travaux engagés se sont terminés dans les premiers mois de l'année 2019 avec la publication d'un cartoguide.

Il est à signaler qu'en continuité de l'effort de modernisation du sentier principal, l'association « Plateau des Gras » qui entretient et valorise les sites archéologiques voisins du sentier a été invitée à rénover son système de balisage et d'information en cohérence et en harmonie avec ceux du sentier principal. Ces aménagements sont en cours et seront un plus pour le patrimoine de Courry.

Malgré l'indéniable amélioration que représentent ces efforts conjugués, il est à regretter que nous n'ayons pu mener à bien la mise en sécurité et la rénovation de la chapelle Saint-Sébastien élément important de notre patrimoine. Pour 2020, le montage d'un tel projet reste un objectif.

La mise en place d'équipements de sécurité routière financée pour une première tranche par des subventions déjà acquises sur les amendes de police a été initiée en 2019. Celle-ci a été principalement consacrée, dans un premier temps à la signalisation et se poursuivra par des réalisations permettant de réduire la vitesse dans le village

La bibliothèque a continué à proposer son offre comme pôle d'animation culturelle très apprécié. Nous avons pu procéder à la poursuite du contrat d'Aurélié Bezaud qui avec l'aide des bénévoles maintient un accueil hebdomadaire des lecteurs ainsi que l'animation d'événements tels que le printemps des poètes ou l'accueil de la ludothèque itinérante. En outre, le bus informatique est à la disposition des usagers un jeudi par mois

En 2019 le centre communal d'action sociale a eu une activité soutenue tout au long de l'année tant dans le domaine strictement social d'appui aux personnes en difficulté que dans l'animation de différents publics : Noël des enfants, gouters personnes âgées, repas de fin d'année et je tiens particulièrement à remercier les élus et les bénévoles qui y participent.

D'une manière plus générale nous avons noté en 2019 une activité renforcée des nombreuses associations de Courry : le Comité des Fêtes, la Société de chasse, Castanea, le Plateau des Gras, les Copines du Patchwork, le groupe des Cartes et Jeux, le Comité du Jumelage avec Rimbach et PortArt traduisant ainsi une permanence intéressante de leur action. Toutes dans leur domaine participent à l'animation et l'amélioration du vivre ensemble.

En milieu rural, dans le contexte actuel de restriction des moyens des communes et du sentiment de relatif abandon exprimé par divers groupes, l'existence d'organisations intermédiaires de bénévoles participant sous des formes diverses à satisfaire des besoins culturels, relationnels, environnementaux ou autres est toujours un atout qu'il faut préserver et développer. Je les en remercie et je pense que des initiatives nouvelles pourraient voir le jour au sein d'associations pour le plus grand bien de la commune.

Enfin, je remercie tous ceux qui de manière directe ou indirecte contribuent au fonctionnement de la mairie et au service de tous les habitants de Courry,
--tout le personnel administratif et technique de la mairie qui s'efforce de répondre avec pertinence et diligence aux demandes de nos concitoyens. Il est à remarquer que Monsieur Jean-Claude BIENFAIT a pris sa retraite. Il a été remplacé par l'embauche à mi-temps de Monsieur Yves-Michel ROUX
--toute l'équipe municipale que je remercie encore de la continuation de son engagement en cette année

--mais aussi à toutes les associations, les bénévoles qui participent aux diverses commissions administratives ou qui au sein des associations participent activement à la vie de la commune.

En cette année particulière, nous souhaitons poursuivre notre action avec vous au service de la communauté. Aussi nous proposerons à vos suffrages une équipe qui œuvrera dans la continuité.

Pour terminer, nous renouvelons le souhait qu'en 2020 quelque soit le résultat du prochain scrutin, chacun puisse réaliser pleinement ses projets dans une ambiance communale où la qualité du vivre ensemble sera partagée par le plus grand nombre.

Et nous vous invitons maintenant à partager le verre de l'amitié

Bien vivre ensemble, c'est aussi...

Respecter les Obligations Légales de Débroussaillage

en réalisant les débroussailllements réglementaires

L'Obligation Légale de Débroussaillage est régie par l'Article L131-10 du Code Forestier complété par l'Arrêté du 8 janvier 2013 de la Préfecture du Gard. Tout propriétaire dans une zone forestière (et à 200m d'une zone forestière ce qui est le cas de Courry) est tenu de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres en profondeur autour de sa maison d'habitation afin de limiter la progression du feu.

Une réunion d'information sera bientôt programmée avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et l'ONF (Office National des Forêts)

Respecter les limitations de vitesse

Un arrêté municipal limitant la vitesse à 30km/heure sur le Route Départementale 304 et les voies communales a été pris le 21 juin dernier. La mise en place de la signalisation étant effective cette limitation est donc entrée en vigueur depuis cette date. Un radar pédagogique et des panneaux de limitation de vitesse ont été achetés dans le cadre des financements alloués par les Amendes de Police



Ramassage des ordures ménagères

Il a lieu tous les lundis après-midi et les jeudis après-midi en période estivale (du 15 juin au 15 septembre)

Pour les encombrants, un ramassage est organisé deux mercredis par mois. Les dates sont indiquées sur les panneaux d'affichage municipaux

En ce qui concerne le tri, des PAV (Points d'Apport Volontaire) sont répartis dans la commune.

Enfin deux déchetteries sont à disposition, une à Bessèges et une à St Victor de Malcap

Le Comité des Fêtes poursuit ses activités...



Durant toute l'année le Comité des Fêtes est omniprésent dans la vie du village. En 2019, il a organisé le marché champêtre, la sortie marche, le repas républicain, la fête des jeunes, la fête votive, la fête de la châtaigne et la castagnade. Le comité des Fêtes participe aussi au Noël des Enfants en proposant des chocolats, au repas des Aînés en offrant une rose aux dames et une bouteille de vin aux messieurs.

Pour 2020, les activités se poursuivent ...

Dates à retenir : 19 avril : Marché champêtre

10 mai : Marche

10/11/12 juillet : Fête des Jeunes

14 juillet : Repas républicain

21/22/23 août : Fête votive

04 octobre : Fête de la châtaigne

24 octobre : Castagnade

Association CASTANEA

Depuis 27 ans, CASTANEA œuvre pour la réhabilitation, l'entretien et la sauvegarde de la châtaigneraie. Les adhérents bénéficient chaque année de conseils pour la rénovation de leurs châtaigneraies et de la distribution de greffons de variétés locales et de vaccin bio contre l'endothia (chancre).

CASTANEA a également travaillé pour obtenir le rattachement à l'A.O.P « châtaigne d'Ardèche » de huit communes gardoises et adhéré à la *Confrérie de la châtaigne ardéchoise* pour soutenir la filière castanéicole. Enfin, l'association a grandement contribué à la création d'une manifestation qui attire chaque année de nombreux visiteurs à Courry : la Fête de la Châtaigne – reprise depuis peu par le *Comité des Fêtes de Courry*. Tout cela n'aurait pas été possible sans les efforts et l'investissement de François et Corinne HUGEROT, qui depuis la création de l'association en 1992, ont pris du temps pour la faire vivre. Cette année, lors de l'Assemblée Générale, ils ont passé la main à Hervé Cesco (président), Raphaël Louys (trésorier) et Catherine Cesco (secrétaire) qui composent désormais le nouveau bureau et qui vont continuer à animer cette association emblématique de notre village et de l'attachement des courriols à leurs châtaigniers.

Contacts : 06 81 40 78 43 / 06 71 56 69 99



GOUTER DES AÎNES

Le 15 octobre dernier à 15 h, les Courriols de plus de 65 ans étaient invités par le Conseil Municipal et le CCAS. Une quarantaine de personnes ayant répondu à l'invitation étaient réunies salle Gabriel Mourier pour un après- midi de détente.

Monsieur le Maire Jean Bernard, après avoir souhaité la bienvenue à tous, a laissé place à la chanteuse Isa.

Accompagnée par son mari, musicien, Isa a interprété un magnifique tour de chants. Pendant près d' 1h30, les succès connus se sont enchaînés. En fin de prestation la chanteuse a p roposé « l'Ave Maria » qui a retenu l'attention de tout le public. Son répertoire a fait l'unanimité.

Vers 16h30, le goûter était servi, ce qui permit aux conversations de reprendre. Peu après 17 heures, les invités se sont séparés satisfaits de cette rencontre.



LE PERE NOEL EST VENU A COURRY LE 11 DECEMBRE



Le Noël des enfants s'est déroulé le mercredi 11 décembre dernier à 15 heures dans la Salle des fêtes Gabriel Mourier.

Dès que Jean Bernard eût terminé son allocution de bienvenue et souhaité un bon après-midi aux enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, le Père Noël est arrivé pour remettre friandises et cadeaux à chacun d'entre eux.

Le comité des fêtes a offert pour chaque enfant un sachet de chocolats.

Les petits invités âgés de moins de 12 ans étaient nombreux. Certains, nouvellement installés à Courry y participaient pour la première fois. Chacun a reçu un bon d'achat d'une valeur de 15€ .

A l'issue du goûter, un film récent d'animation « Abominable » était projeté pour terminer l'après-midi.



Repas de Noël le 14 décembre au restaurant « Les Chênes »

Quatre-vingt-onze personnes se sont rencontrées au restaurant « les Chênes ». Les séniors de plus de 65 ans et leur conjoint, les membres du personnel et les élus étaient invités par la municipalité et le CCAS au traditionnel repas de fin d'année. Le repas était ouvert à tous et d'autres Courriols se sont inscrits pour participer à la rencontre.

Avant l'apéritif, Monsieur le Maire a fait son discours de bienvenue et a souhaité un bon après-midi à tous les participants.

Pour animer cette belle rencontre, Monsieur et Madame Vedel, les restaurateurs, ont offert l'animation musicale. Ils avaient retenu la musicienne Nicole Dulout. Elle joue de plusieurs instruments et a animé le repas en chantant. Entre chaque plat, elle encourageait les participants à venir sur la piste et de nombreux danseurs ont honoré sa prestation.

Au moment du dessert, les membres du Comité des Fêtes sont venus remettre une belle rose à chaque dame et une bonne bouteille aux messieurs.

Enfin Monsieur le Maire et son adjointe Miette Olivier ont appelé la doyenne, Madame Eliane Roux et le doyen Monsieur Roger Allonsius pour leur remettre un cadeau.

Tous les convives ont apprécié ce moment d'échanges et de convivialité qui s'est terminé vers 17 heures.



Actualités...bibliothèque

Printemps des poètes 2020

La 22ème édition du printemps des poètes aura lieu du 7 au 23 mars 2020 sur le thème du **COURAGE**.

Si vous souhaitez participer aux manifestations poétiques courrioles, merci de contacter la bibliothèque par mail (bibliocourry@gmail.com) ou venir aux heures d'ouverture de la bibliothèque .Cette manifestation est ouverte à tout le monde que vous soyez ou non adhérent à la bibliothèque

Des jeux monstrueux *pour Halloween*

A l'occasion des vacances d'automne et d'Halloween, la bibliothèque s'est parée de ses plus belles araignées et chauves-souris pour accueillir, le temps d'un après midi, la ludothèque « la boîte qui roule ».

De nombreux jeux et une distribution de bonbons ont ravi les enfants présents ainsi que leurs parents. A cette occasion, une sélection de livres monstrueux pour frissonner de plaisir, avait été spécialement préparée pour les petits et des grands lecteurs.

Petit rappel : la ludothèque vient à la bibliothèque tous les 1^{ers} samedis de chaque mois, de 10h à 12h. Cette animation n'est pas réservée qu'aux enfants : de nombreux jeux pour tous les âges y sont disponibles.





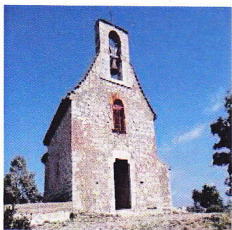
Le film du mois documentaire 2019

Organisé par l'association Images en bibliothèques, le Mois du documentaire réunit près de 2500 lieux culturels, sociaux et éducatifs, en France et dans le monde, qui diffusent 1500 films documentaires au mois de novembre. C'est l'occasion de découvrir une diversité d'œuvres à travers des programmes originaux et éclectiques !

Pour cette occasion, le 13 novembre dernier, la bibliothèque de Courry a accueilli le film « ZANAKA TANI : Aux enfants de la Terre » d'Alexandre Poulteau .

Une trentaine de spectateurs se sont retrouvés dans salle Gabriel Mourier pour une projection en présence du réalisateur. La soirée s'est poursuivie par un débat animé et enthousiaste avec Alexandre Poulteau au cours duquel les spectateurs ont pu donner leurs impressions sur le film et poser leurs questions.

Alexandre Poulteau s'est dit ravi par l'accueil qu'a reçu son film sur Courry et nous lui souhaitons autant de succès lors de ses prochaines projections en France et à l'étranger.



« LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SAINT- SEBASTIEN »

L'association « Les amis de la chapelle » œuvre depuis quelques années pour la protection et la rénovation de la chapelle Saint-Sébastien, chère au cœur des Courriols. Chaque année, l'association contribue à l'organisation du traditionnel pèlerinage qui réunit de nombreux habitants des alentours. Mais elle essaie aussi de réunir des fonds pour rénover et réhabiliter cet édifice qui subit les outrages du temps mais aussi hélas celui des vandales. Avec l'aide de la mairie, des adhésions et le don du Comité des fêtes de 800 €, elle aimerait rénover la toiture, rafraîchir les peintures et permettre aux visiteurs de faire sonner la cloche de l'extérieur. A cause du vandalisme, on ne peut plus laisser la chapelle ouverte. Ceux qui souhaitent la visiter peuvent cependant se procurer les clefs à la mairie.

Le Plateau des Gras



Notre association de défense et d'entretien du patrimoine, en concertation et harmonie avec le balisage jaune posé par la communauté de communes, a financé et posé cinq panneaux signalétiques verts sur le sentier des dolmens afin de valoriser les sites archéologiques et l'ensemble du sentier rénové. Elle a également financé la rénovation du tamis du pressoir en bois de chêne (quartier des Mahistres).

Nous entretenons les plaques en céramique des quartiers et les adhésifs explicatifs.

Nous avons organisé deux sorties guidées sur le sentier des dolmens et deux journées de visite, l'une au musée de la Romanité à Nîmes, l'autre au musée Henri Prades à Lattes (34) sur le site archéologique du port antique de Lattara.

En 2020 nous vous informerons de nos activités.

Contact : Laurence BERNARD 06 71 86 01 48





JEUX DE SOCIETE

Chaque vendredi soir à 17 Heures, un groupe de Courriols se réunit dans la salle Gabriel Mourier pour participer à diverses activités de jeux de société.

Certains jouent à la belote (jeu de cartes qui oppose deux équipes de deux personnes avec un jeu contenant trente-deux cartes), d'autres au Scrabble (jeu de société qui consiste à placer sur une grille des jetons portant chacun une lettre, de manière à former des mots) ou au Train Mexicain (jeu à plusieurs joueurs possédant de multiples variantes. Qui se joue avec des dominos.).

Cette rencontre perdure depuis de nombreuses années et représente un moment convivial pour les participants qui ne manquent jamais ce rendez-vous très apprécié.

La période de jeux commence en septembre et se termine en juin par un traditionnel repas de fin de saison en général en guinguette.





Les copines du Patchwork

Le club des Copines du patchwork est triste !

Marie est partie après de longs séjours à l'hôpital. Elle a été courageuse et a gardé son moral d'acier malgré tous ses ennuis médicaux.

Pour nous quel vide !

Le jeudi après-midi elle était toujours là de bonne humeur et avait des histoires drôles ou pas à nous raconter.

Pour le patchwork elle réalisait de très beaux ouvrages et pouvait nous initier comme pour le boutis où elle était devenue une experte.

Au revoir Marie, nous te regretterons et penserons à toi.

Si vous voulez venir coudre avec nous, nous vous invitons le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 à la mairie salle Gabriel Mourier



PortArt

L'association Courriole PortArt menée par Véro & Franck vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Depuis plus d'un an, PortArt s'est engagé dans une action de recyclage pour le bien de notre planète.

Capsules de café, brosses à dents, stylos, radios médicales et autres déchets peuvent être revalorisés.

Renseignez vous auprès de Véro au 04 66 24 06 95.

Portart est avant tout une association culturelle avec son site web www.portart.fr comptant des centaines d'Artistes dans toutes les catégories. C'est aussi une WebRadio 100% Auteurs/Compositeurs que vous pouvez écouter sur le site et sur www.courry.net

Nous pouvons organiser des spectacles, concerts, pièces de théâtre sur notre village de Courry si vous le souhaitez.

Merci de nous envoyer vos souhaits & vos idées via notre Email.

Quelques aides bénévoles seraient également les bienvenues.

Association PortArt

"Les Mahistres" - COURRY

tél : 04 66 24 06 95

Email : portartcontact@gmail.com



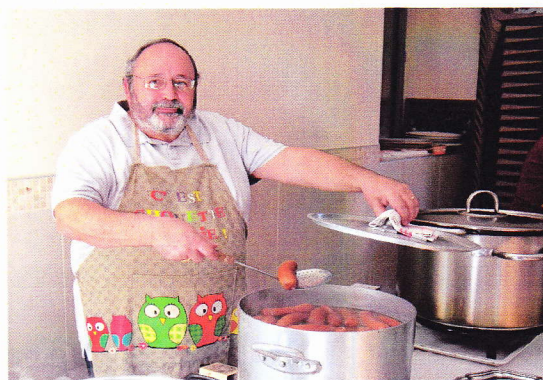
Chers amis courriols bonjour,

Notre Association est toujours fidèle au poste à Courry et vous présente tous ses meilleurs vœux, même si depuis quelques temps nous sommes un petit peu en retrait de la vie communale, le décès de certains, la santé, la famille ou les aléas de la vie n'en faisant qu'à leur tête.

Nos amis d'Alsace ont adoré le séjour qu'ils ont passé parmi nous, et plusieurs sont prêts à revenir...et nous, à les recevoir. De profonds liens d'amitié se sont tissés entre des familles et ne demandent qu'à être entretenus.

Pour l'heure, il nous faut préparer notre traditionnelle choucroute qui se tiendra à COURRY le dimanche 1er mars, dans la salle Gabriel Mourier. Nous vous tiendrons au courant très prochainement du tarif et du mode de réservation.

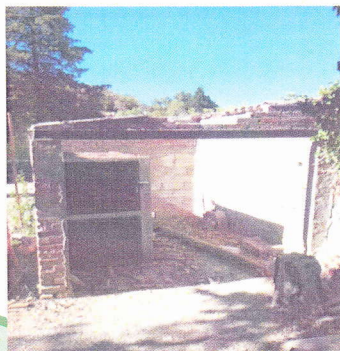
Rappelons pour tous les adhérents de bien vouloir noter la date de notre assemblée générale qui se tiendra le vendredi 31 janvier à 18 heures 30 à la salle G.Mourier de COURRY, avec le règlement de la cotisation annuelle.



Infos !! Travaux au cimetière

Les agents municipaux procèdent actuellement à la réhabilitation du dépositoire qui menaçait de s'écrouler. Les murs et le toit ont été entièrement refaits et un crépis finalisera les travaux

AVANT



APRES



Etat Civil 2019 (2ème semestre 2019)

Ils sont arrivés

Elena, Christine, Isabelle VICEDOMINI née le 02 juillet 2019

Macéo TOUSSAINT né le 13 juillet 2019

Il nous a quitté

Jacques, Louis LABAURIE le 23 octobre 2019



Horaires Autocar

La commune de Courry est desservie par la compagnie de transports **Le Sept.**

Il s'agit de la ligne **13** « Aubenas – Joyeuse - Les Vans -Alès »

Horaires aller

AUBENAS > JOYEUSE > LES VANS > ALÈS

(du lundi au vendredi)

Cayrades 6 : 47	Eglise 6 : 48
7 : 38	7 : 39
13 : 42	13 : 43

Horaires retour

ALÈS > LES VANS > JOYEUSE > AUBENAS

(du lundi au vendredi)

Eglise 9 : 43	Cayrades 9 : 44
16 : 55	16 : 56
18 : 03	18 : 04

**L'épicerie la Courriette est à votre service tous les jours :
ouverture tous les matins de 7h à 12h30 (sauf le jeudi) et aussi
les vendredis et samedis de 17h à 20h**

**En Juillet et Août, ouverture tous les jours y compris le
dimanche de 7h à 12h30**

**Horaires d'ouverture de la Mairie: lundi, jeudi et vendredi
après-midi de 13h30 à 17 h 30, mardi après-midi de 13h30 à 17h00.**

Monsieur Le Maire reçoit sur rendez-vous (tel. Secrétariat)

N° téléphone secrétariat: 04 66 24 02 77

E-mail: mairiecourry@orange.fr

Mairie services : (hors ouverture secrétariat) (eau, assainissement, etc...)

tel: 06 82 91 94 00

N° téléphones d'urgence pour les personnes

Pompiers 18 (fixe) 112 (portable)

Samu 15 Gendarmerie 17

N° Urgence dépannage Electricité: 09 72 67 50 30



Courry-Infos, édition de janvier 2020 (N°9)

Publication de la mairie de Courry

Directeur de la publication: Jean BERNARD, maire

Conception : Christian SANFILIPPO, Claudine BONNEFOY

Mairie de Courry: 30500 COURRY

Crédits photos: Michèle TALON, François HUGEROT ,

Patrick GOUDE, Gérard LEROY, PORTART